

CR AG du 24 octobre 2018

Le quorum étant atteint, le président de l'Association « Ensemble à Combaillaux » ouvre l'assemblée générale à 20h30 en présentant l'ordre du jour à savoir :

ODRE DU JOUR

1. Rapport d'activité 2018

- a. Rappel des buts de l'Association
- b. Dossier du Lien
- c. Abords du Vieux village et des Sajolles
- d. Exploitation de la carrière
- e. Sorties « nature »

2. Rapport financier 2018

3. AG extraordinaire : Vote de la modification des statuts

4. Election des membres du Conseil d'Administration

5. Echanges autour des propositions pour l'année 2019

- a. Débat public sur la carrière
- b. Liaisons douces (Schéma départemental 2019)

1. Rapport d'activité 2018

Le président présente le rapport d'activité en rappelant aux participants les objectifs de l'Association « Ensemble à Combaillaux »

a. Rappel des buts de l'Association :

- Faire vivre la démocratie participative à Combaillaux
- Améliorer la connaissance de notre patrimoine naturel
- Préserver notre patrimoine culturel, historique et architectural

Les actions principales consistent à :

- Mener des études sur des sujets concernant la vie publique
- Consulter les citoyens sur ces mêmes questions
- Prendre parti sur des décisions publiques
- Prendre des initiatives pour des actions de connaissance et d'amélioration de notre cadre de vie.

Composition du bureau de l'Association Ensemble à Combaillaux

Président : Olivier HOIBIAN

Vice- Président : Daniel GUIRAL

Secrétaire : François LERIN

Trésorier : Michel POUZOL

Trésorière adjointe : Hélène ILBERT

b. Le dossier du Lien

Le Président rappelle que l'Association a toujours apporté son soutien au tracé historique du Lien. Dans les années précédentes elle a participé aux différentes actions de mobilisation pour définir le tracé et éviter que la solution adoptée n'impacte directement la vie à Combaillaux. Une demande a été présentée au Maire de Combaillaux pour être associée au « Comité de suivi » mis en place par la Mairie et le département. Cette demande a été rejetée. Malgré tout le bureau de notre Association a décidé de solliciter un rendez-vous avec le responsable du dossier au Conseil Départemental : M. Y. Lhuissier et de rencontrer le Maire de Grabels.

Des propositions ont été formulées concernant les aménagements nécessaires en vue réduire les nuisances provoquées par la réalisation et la mise ne fonction du Lien (revêtement et mur anti-bruit – limitation de la vitesse - plantation arborée – gestion des eaux des bassins de rétention - opportunité pour la réalisation de liaisons douces intercommunales.

L'échangeur du Pradas

Une demande d'audience avec M. Revol - Maire de Grabels – a permis de faire le point sur comprendre les différents de recours engagés actuellement. Le maire de Grabels nous a informé qu'il pensait pouvoir retarder la réalisation du Lien par ses différents recours mais que la volonté des Pouvoirs publics finirait par prévaloir.

La décision du tribunal administratif de Marseille a précisé que la procédure d'information du public sur la pertinence et le chiffrage des solutions alternatives n'avait pas été réalisée conformément aux règles en usage. Ce chiffrage doit donc être réalisé pour que la procédure puisse se poursuivre.

Les perspectives de la réalisation effective du Lien ne fait donc guère de doute. Il faudra néanmoins rester vigilant pour que l'éventuelle adoption de solutions alternatives au tracé historique ne débouche pas sur un nouveau tracé plus impactant pour la commune de Combaillaux .

c. Les abords du Vieux village et des Sajolles

Le Président précise qu'au moment de l'enquête publique, dans le cadre de la modification du POS, portant sur le projet d'embellissement et de valorisation du Vieux village, différentes questions avaient été posées à Daniel Floutard. L'Association « Ensemble à Combaillaux » a obtenu de la Mairie l'organisation d'une réunion publique le 12 mai 2016. Cette réunion a été une réussite car elle a permis de faire connaître notre Association et de présenter nos critiques et nos propositions. En absence d'actions spécifiques la construction du lotissement « Les érables », actuellement en cours, n'a bien évidemment pas pu apporter d'amélioration aux différents points noirs préexistants.

Il y a en effet des grosses difficultés de stationnement autour du Vieux village mais aussi d'entretien de ses abords et ruelles compte tenu de nombreux chiens laissés en liberté. Une sortie botanique autour du Vieux village nous a permis de constater que la situation n'a guère évoluée et qu'il reste beaucoup à faire pour assurer la propreté des ruelles et permettre le stationnement des véhicules des résidents et l'accueil des visiteurs.

Les difficultés de stationnement autour du Vieux village

Il en va de même pour le Hameaux du haut des Sajolles où nous sommes régulièrement alertés sur la présence de chiens errants, parfois très agressifs (constat à nos dépens avec points de sutures à la clé !!!). Malgré de nombreuses démarches auprès du Maire, aucune amélioration n'a été constatée de même que pour l'entretien des abords du hameau et la réfection de l'état de la chaussée et des trottoirs.

Les points suivants restent donc toujours d'actualité :

1. L'aménagement du lotissement n'a pas pris en compte la circulation autour du « Vieux Village »
2. Pas d'accès aisé pour les secours
3. Absence de parking aux abords de l'auberge de la Crouzette
4. Elargissement de la route des Combes, toujours en attente...
5. Absence de valorisation du patrimoine architectural du Vieux Village et de son animation
6. Nettoyage des rues et chiens « en vadrouille »

d. La demande de renouvellement de la convention de la carrière

Le Président indique que la Préfecture a donné son accord à la demande de la société « Lafarge Granulat France » de renouvellement de la convention de la carrière de Combaillaux. Le 2 mai 2016, deux demandes d'autorisation ont été déposées en Préfecture par la société Lafarge Granulat France. L'une portait sur le « Renouvellement de l'autorisation de l'exploitation de la carrière de Combaillaux et l'extension de ses activités connexes ». L'autre concernait le défrichement de parcelles non encore exploitées et/ou aménagées et qui le seront dans le cadre de l'extension demandée.

L'Association a suivi avec attention ce dossier car ce renouvellement aura des incidences fortes pour les habitants de la commune notamment avec l'augmentation très importante du trafic des camions sur une voie de circulation étroite et régulièrement utilisée pour se rendre à Saint Gély du Fesc.

Figure de la carrière de Combaillaux

La société LAFARGE GRANULATS FRANCE envisage maintenant une production autorisée à 500 000 tonnes/an avec l'ouverture vers de nouveaux marchés qui seront possibles lorsque la commune sera raccordée au Lien Une extension de l'emprise de la carrière pour la réalisation d'une station de retraitement des inertes et d'un lieu de

stockage et de commercialisation des productions de la société LAFARGE était également demandée - et maintenant autorisés - mais cet aspect du dossier a totalement été -occulté par le Maire et le Conseil Municipal .

L'autorisation de recyclage des déchets accordée au titre « d'activités connexes » va en effet permettre le stockage et la valorisation de matériaux venant de l'extérieur. Dans la mesure où le centre de stockage des déchets de Castries doit fermer en 2019 et que le centre des matériaux inertes de Grabels situé à Bel Air (SOVAMI) est désormais saturé, les activités de transports des déchets en provenance de l'ensemble des communes l'agglomération de Montpellier se cumuleront alors aux rotations de camions estimées en fonction de l'exploitation et de la commercialisation des productions propres à la carrière. Tout indique qu'avec l'ouverture du LIEN, la carrière de Combaillaux sera alors utilisée pour stocker et traiter les déchets inertes de la métropole et de la communauté de communes du Pic Saint Loup. Dans ce cas de figure, on peut prévoir des passages de camion à très haute fréquence

En outre ces activités et leurs extensions spatiales détruiront des habitats remarquables colonisés par des espèces patrimoniales dont certaines font l'objet de plan de sauvegarde à l'échelle nationale et européenne (Lézard ocellé). Les mesures compensatoires pour contrebalancer la destruction de ces habitats naturels restent très vagues actuellement.). En effet ces mesures compensatoires pour créer des espaces de substitution à ceux qui seront irrémédiablement détruits doivent être précisément localisés mais aussi accompagnés de stratégies afin de rendre ces habitats accessibles et durablement compatibles aux exigences bioécologiques des populations qui devront être déplacées.

Malgré cette décision préfectorale qui en continuité du soutien accordé par anticipation - 2 ans avant l'ouverture de l'enquête publique - par l'équipe municipale notre Association juge

- ❖ Que cette nouvelle convention présente des risques bactériologiques importants pour la nappe phréatique et des coûts financiers accrus pour la potabilisation des eaux du captage du Redoune que le Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement de la Région du Pic Saint-Loup envisage à très court terme de mettre en œuvre pour l'alimentation en eau des de St Gely, Murles et Combaillaux
- ❖ Qu'elle sera une source de nuisances sonores et en particules fines par les tirs de mines et par les rotations de camions à haute fréquence (toutes 3 à 6 mn) empruntant des axes routiers inadaptés à une telle intensification du trafic
- ❖ Que son utilité publique est discutable et avec de très faibles retombées économiques pour la commune de Combaillaux et en totale inadéquation avec les nuisances et les risques encourus pour les habitants et les infrastructures communales
- ❖ Qu'elle ne soit pas accompagnée, comme le prévoit la loi, d'un véritable plan pour la mise en œuvre des mesures compensatoires

Le conseil municipal sans concertation a donné son accord pour la modification du POS sans en mesurer véritablement les conséquences. Lorsque l'exploitation de la carrière reprendra et que ses activités connexes de traitement des inertes et de commercialisation des autres productions de Lafarge débiteront les habitants de Combaillaux seront confrontés à des risques sécuritaires, sanitaires et écologiques majeurs. L'image d'un Combaillaux, poumon vert de la partie nord de l'agglomération

montpelliéraine, en sortira (est) ternie. De quoi modifier le cadre et les modes de vie des habitants et la tranquillité de Combaillaux !

e. Sorties « nature »

Depuis trois ans maintenant, l'Association Ensemble à Combaillaux organise presque chaque mois une sortie botanique ouverte à tous pour découvrir le patrimoine naturel de la commune et de ses environs. Sous la conduite de Daniel et Annie Guiral il s'agit de réaliser un parcours selon le thème du jour défini en fonction des saisons pour observer différentes variétés de plantes sur le terrain et pour recueillir quelques échantillons qui sont ensuite au retour examinés pour permettre leur identification. Ces sorties sont réalisées chaque deuxième samedi du mois de 9h30 à 11h30...

2. Rapport financier 2018

Le président aborde alors le point suivant de l'ordre du jour : le rapport financier. Il donne la parole au trésorier, Michel Pouzol, pour la présentation du rapport financier. Celui-ci explique que le compte est positif mais qu'il faudrait chercher à accroître le nombre des adhérents pour augmenter les ressources de l'Association.

Association "Ensemble à Combaillaux"

SIRET : 807 775 176 00017

Exercice 1/07/2017 - 30/06/2018

COMPTE D'EXPLOITATION		
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations annuelles	160,00	
Total des produits d'exploitation	160,00	
CHARGES D'EXPLOITATION		
Dépenses associatives	344,70	
Frais bancaires	54,00	
Total des charges d'exploitation	398,70	
EXCEDENT OU PERTE	- 238,70	

BILAN		
ACTIF		
Banque postale	317,60	
Total	317,60	
PASSIF		
Report à nouveau	556,30	
Résultat de l'exercice (bénéfice)	- 238,70	
Total	317,60	0,00
Précédent report à nouveau	527,10	
Bénéfice antérieur	29,20	
Report à nouveau	556,30	

A l'issue de la présentation des comptes par le trésorier, le président demande aux participants s'il y a des questions concernant le rapport d'activité et le rapport financier. Après avoir répondu aux questions des adhérents, le président procède au vote du rapport d'activité qui est adopté à l'unanimité. Le président procède ensuite au vote du rapport financier. Le rapport financier est voté à l'unanimité.

3. AG extraordinaire : Vote de la modification des statuts

Le Président ouvre alors l'Assemblée générale extraordinaire pour discuter de la modification de certains des articles des statuts après s'être assuré que le quorum était atteint. Il informe, après avoir sollicité différents conseils juridiques, que les statuts actuels de l'Association ne permettaient pas « d'ester en justice ».

Le bureau a alors décidé de soumettre aux adhérents une proposition de modification des statuts pour être en mesure de nous pourvoir devant les tribunaux si la nécessité se faisait sentir comme lors de la décision prise par la Préfecture de réouverture de l'exploitation de la carrière. Le Président présente les principaux articles modifiés ou supprimés et ouvre la discussion avec les participants sur ces différentes modifications.

A l'issue des échanges, le Président soumet au vote les modifications apportées aux statuts. Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

4. Renouvellement des membres du CA et du bureau

Le Président aborde ensuite la question du renouvellement des membres du CA et du bureau, conformément aux nouveaux statuts de l'Association. Le Président sollicite les membres, à jour de leur cotisation, pour présenter leur candidature afin d'établir la liste des candidats correspondant aux 7 postes à pourvoir pour deux ans.

Sont candidats au CA :

Olivier Hoibian - Daniel Guiral – Hélène Ilbert – Michel Pouzol – Françoise Gelis – Choé Lérin – Michel Bascou.

Les candidats sont élus à l'unanimité.

4. Echanges autour des propositions pour l'année 2019

a. Les sorties botaniques

Le Président aborde le projet de sorties botaniques. Daniel Guiral propose d'organiser des sorties ouvertes à tous pour d'approfondir la connaissance de la flore et de la faune. Il s'agit de procéder progressivement à l'évaluation de la biodiversité sur le territoire de la commune.

Il propose de lancer une sortie chaque second samedi du mois dans les divers types de milieux représentés sur la commune

- Identification sur place de toutes les espèces végétales identifiables (floraison)
- Observation au retour et initiation à la détermination collective et conviviale des prélèvements
- Archivage (liste espèces/ date et lieu)

b. Les liaisons douces

L'année 2019 sera marquée par la révision du plan d'aménagement des liaisons douces au niveau du département. Les membres du bureau prendront contact avec les instances concernées pour demander à ce que notre Association soit associée à l'élaboration du nouveau plan. Il s'agira également de constituer un groupe de travail pour élaborer des axes prioritaires de développement de liaisons douces sur le territoire de la commune interconnectés avec les communes avoisinantes et en relation avec la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup.

c. Le suivi des dossiers en cours :

Le bureau se chargera du suivi des dossiers en cours notamment : - les améliorations nécessaires pour le hameau des Sajolles et le quartier du Vieux village - le tracé et la réalisation du Lien - la réactivation et l'extension des activités sur le site de la carrière.

A l'issue des échanges avec les participants, le Président clôt l'assemblée générale et lève la séance à 22h30.

* *

Pour nous contacter : olivierhoibian@wanadoo.fr

Pour nous rejoindre : M. Pouzol 400 chemin Peyridisses, 34980 COMBAILLAUX

Mail : pouzolm@wanadoo.fr

Vous pouvez également consulter le site : <http://www.combailaux-ensemble.fr>